

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Le 13 octobre 2022

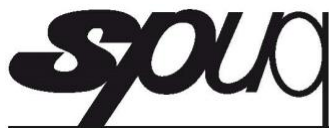
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

INDÉPENDANCE DU BUREAU D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT : MODIFICATION D'URGENCE DE LA POLITIQUE N° 16 « POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL » ET DE LA POLITIQUE N° 42 « POLITIQUE SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT »

- ATTENDU l'article 4.4 du règlement n° 2 de l'UQAM « Règlement de régie interne » stipulant que « Le Conseil [d'administration] peut également adopter toute politique, procédure, règle et protocole qu'il juge nécessaire ou utile au bon fonctionnement de l'Université », et ce, dans les limites du respect de la convention collective UQAM-SPUQ;
- ATTENDU l'importance cruciale de préserver l'indépendance complète du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH);
- ATTENDU que le mandat du BIPH s'applique à l'ensemble de la communauté uqamienne, incluant la haute direction;
- ATTENDU que le rattachement du BIPH au Vice-rectorat au développement humain et organisationnel le place sous l'autorité directe du vice-recteur au Développement humain et organisationnel;
- ATTENDU que cette situation mine la confiance envers l'indépendance du BIPH et que, conséquemment, des personnes de la communauté uqamienne en souffrent;
- ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du SPUQ du 3 mai 2019 et celle du Conseil syndical du 30 novembre 2020 dénonçant la confusion structurelle entre les mandats respectifs du BIPH, du Bureau des relations de travail et du Service du personnel enseignant (SPE), et demandant le rattachement du BIPH au Conseil d'administration de l'UQAM;

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca



ATTENDU que la relation ambiguë entre les démarches de médiation ou de prévention et celles d'intervention crée de la confusion pour les personnes convoquées par le BIPH ou le SPE et que cela nuit au bon fonctionnement de l'Université et, par ricochet, nuit à sa réputation;

ATTENDU que les rapports annuels du BIPH présentés au Conseil d'administration montrent une augmentation majeure du nombre de dossiers traités par le BIPH depuis 2017 et qu'à cette croissance des plaintes s'ajoutent, entre autres, des défis soulevés par l'application des politiques n° 16 « Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel » et n° 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ :

EXHORTE le Conseil d'administration de l'UQAM de lancer dans les meilleurs délais un processus de révision générale de la politique n° 16 « Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel » et de la politique n° 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement » pour s'occuper de problèmes divers, en commençant par la question de l'indépendance du BIPH;

EXHORTE le Conseil d'administration de placer le BIPH sous sa responsabilité;

EXHORTE le Conseil d'administration de modifier la composition des comités institutionnels permanents des politiques n° 16 et n° 42 pour qu'elle respecte un modèle représentatif de la communauté uqamienne, et que la durée du mandat des membres soit augmentée à trois ans;

EXIGE que l'UQAM dote le BIPH de personnel supplémentaire pour accomplir son mandat en matière de prévention au sein de la communauté en toute indépendance et de manière adéquate;

RÉAFFIRME la volonté du SPUQ de collaborer aux initiatives du BIPH en matière de prévention du sexisme, des violences à caractère sexuel et du harcèlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca